

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
12 septembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 12 septembre 2005, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité  
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)  
concernant la lutte antiterroriste**

Suite à ma lettre datée du 25 juillet 2005 (S/2005/483), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le cinquième rapport que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté, sous la forme d'une lettre de son Représentant permanent, au Comité contre le terrorisme, en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001) (voir annexe). Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1373 (2001)  
concernant la lutte antiterroriste  
(*Signé*) Ellen Margrethe **Løj**



## Annexe

### **Lettre datée du 7 septembre 2005, adressée à la Présidente du Comité contre le terrorisme par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Royaume-Uni tient à remercier la Présidente du Comité contre le terrorisme pour sa lettre datée du 8 juin, faisant suite à la présentation au Comité du quatrième rapport britannique sur les mesures prises pour lutter contre le terrorisme dans le cadre de l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Attachant une grande importance aux travaux du Comité, le Royaume-Uni est heureux de l'informer des mesures qu'il a prises depuis la présentation de son dernier rapport, le 23 février 2004.

Le Royaume-Uni a continué d'examiner sa législation et sa pratique. En mars 2005, il a adopté la *Prevention of Terrorism Act* (loi relative à la prévention du terrorisme), dont on pourra consulter le texte à l'adresse suivante : <<http://www.opsi.gov.uk/acts/acts2005/20050002.htm>>. Au cours du débat sur ces mesures, le Gouvernement britannique a publié une série de rapports dans lesquels il a détaillé sa stratégie de lutte antiterroriste. Ces rapports, qui peuvent présenter un intérêt pour le Comité, sont disponibles à l'adresse suivante : <<http://www.homeoffice.gov.uk/terrorism/govprotect/legislation/background.html>>.

Le Royaume-Uni a subi une vague d'attentats terroristes le 7 juillet 2005 puis une série d'attentats avortés le 21 juillet 2005. Le Gouvernement britannique réfléchit aux nouvelles mesures qui pourraient être prises pour faire face à la menace terroriste. On pourra consulter les dernières annonces faites à ce sujet aux adresses suivantes : <<http://www.number-10.gov.uk/output/Page8041.asp>> et <[http://www.homeoffice.gov.uk/n\\_story.asp?item\\_id=1351](http://www.homeoffice.gov.uk/n_story.asp?item_id=1351)>. Dès qu'il le pourra, le Royaume-Uni communiquera d'autres informations au Comité.

Le Royaume-Uni entend signer la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire dès qu'elle sera ouverte à la signature.

Il est disposé à transmettre au Comité contre le terrorisme tout autre renseignement que celui-ci pourrait lui demander concernant les mesures qu'il a prises pour appliquer la résolution 1373 (2001).

(Signé) Emyr **Jones Parry**